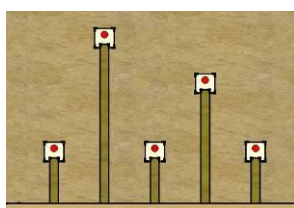
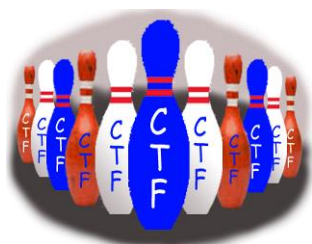




LE C.T.F. ORGANISE LES 5 ET 6 OCTOBRE 2019 UN TIR FUN A 15 M. POUR ARMES DE POING.



Règlement concours

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2019
et des autorisations originales pour les armes utilisées.

SEUL LA PREMIERE SERIE DE CHAQUE CATEGORIE COMPTE POUR LE CONCOURS !

Distance : 15 mètres

Catégories : PISTOLET (1 seul chargeur)
REVOVER (pas de speed loader)

Open (une des 2 catégories ci-dessus mais avec optique) : cette catégorie ne fait pas l'objet d'une remise de prix

Calibres : maximum autorisé : **.45 ACP - ! pas de calibre « magnum » !**

Pas de position de visée ! :

Veut dire arme chargée

« **NON CHAMBREE** » **ET ARME APPUYEE SUR LE SUPPORT !** ;
départ au BIP; le tireur ne peut avoir en aucun cas déjà avoir engagé les organes de visée; les commissaires de tir arbitre veilleront au respect de ces différents points.

Match : préparer “45” cartouches dans la boîte fournie !
Arme sécurisée et cartouches dans le **grand bac bleu** pour les déplacements le long des tables.



Essais facultatif : 5 cartouches sur cibles tests

MATCH :

Position 1:

Au départ au bip :

1 série de 20 cartouches pour abattre 20 quilles !

Arme chargée « NON CHAMBREE » de 5 cartouches (maximum)

Quilles : blanches : 5 Pts---- bleues : 20 Pts

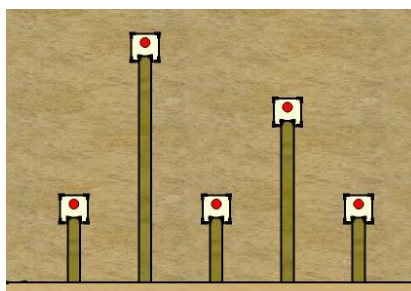
Pénalités : quilles rouges abattues: moins 20 pts / quille.

Temps: 120 secondes

Position 2:

2 séries de 5 tirs sur “petits cartons”

2 impacts maximum par “carton” !



Au départ au bip :

Arme chargée « NON CHAMBREE » de 5 cartouches (maximum)

le commissaire de tir arbitre veillera au respect de ce points

Rond rouge 10 pts, carton 2 pts

Temps maximum: 1 min

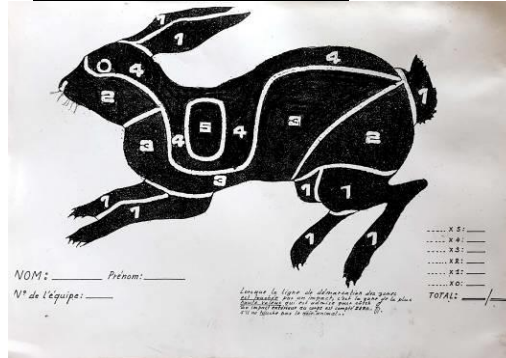
Position 3:

2 séries de 5 tirs sur silhouette "LAPIN".
Seul les impacts dans la silhouette sont comptabilisées

Au départ au bip :

Arme chargée « NON CHAMBREE » de 5 cartouches (maximum)
le commissaire de tir arbitre veillera au respect de ce points

Temps maximum: 1 min



Inscription concours : 10 euros et 5 euros pour les rachats si places disponibles

Réservation : concours.ctfamenne@gmail.com

Lot aux trois premiers de chaque catégorie

Consolation

Tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présent à la remise des prix : 1 lot surprise

Le dimanche possibilité de restauration:

Steak haché frites ; sauces : champignons / tomate 10 €

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
- 11.

12. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction.

Responsables concours

Pour le CTF :

Jean-Marc Fortemaison

Michel Planchon

